

**Procès-verbal de l'Instance Unique CHSCT-DP  
de l'UES de DDB  
Réunion ordinaire du 22 janvier 2019**

**Présents :**

**Pour la Direction :**

Aude MERCERON-GUILLET, Présidente du CHSCT  
Noémie NGO, Juriste Droit Social

**Membres de l'Instance Unique :**

Thierry DARTOIS  
Patrick LECHAT  
Marie-Raphaële ROLLET

**Invité :**

Stéphane ZACHELIN, Ergonome du CMPC

**Invités absents :**

Dr. Keti BONGA BOUNA, Médecin du Travail  
M. CARTON, CRAM Île-de-France  
M. Thomas DESSALLES, Inspecteur du Travail (Section 17C / Paris)

## Ordre du jour

### **Questions à l'initiative de la Direction**

#### Relevant de la compétence du CHSCT

- I. Information sur la mise en place d'une commission d'enquête ;
- II. Point sur la situation de l'agence DDB Health ;
- III. Réflexion sur la mise en place d'ateliers en lien avec le CMPC ;
- IV. Questions diverses.

### **Questions à l'initiative des membres de l'Instance Unique**

#### Relevant de la compétence du CHSCT

- V. Validation du PV du 04 décembre 2018 (sous réserve) ;
- VI. Questions diverses

*La séance est ouverte, sous la présidence d'Aude Merceron-Guillet.  
L'ordre des questions a été modifié en accord avec l'Instance unique.*

## **Questions à l'initiative de la Direction**

### **I. Information sur la mise en place d'une commission d'enquête ;**

Aude Merceron-Guillet précise qu'il existe une situation conflictuelle grave entre deux salariés malgré la procédure de médiation mise en place précédemment et un accord sur une série de mesures pour que la collaboration s'améliore.

Une salariée a estimé être victime de harcèlement moral. Conformément à ses obligations légales et en réponse à la salariée accusée qui a sollicité une telle procédure, la Direction, a donc diligenté une commission d'enquête dont la composition reste à compléter. Elle comprendra un membre de l'Instance unique (Marie-Raphaële Rollet), éventuellement un membre du comité d'entreprise, un membre de la direction (Noémie Ngo) et si possible une personne du CMPC qui avait accompagné l'Agence lors d'une précédente situation.

Cette commission devrait se dérouler dans le courant du mois de février sur trois semaines environ. La durée dépendra du nombre de personnes susceptibles de témoigner et de la collecte des éléments de preuve apportés par les deux parties.

Aude Merceron-Guillet rappelle la définition de harcèlement moral qui par ailleurs figure dans la loi et le règlement intérieur, précisant que la commission tranchera sur la réalité ou non de ce harcèlement moral. Elle souligne l'importance de l'aide que pourrait apporter le CMPC.

### **II. Point sur la situation de l'agence DDB Health ;**

En préambule, Aude Merceron-Guillet rappelle aux élus (plus précisément à Patrick Lechat, salarié de l'entité concernée) qu'ils sont soumis à une obligation de confidentialité et que toutes ces informations à date n'ont pas vocation à être communiquées.

Le développement de DDB Paris oblige l'agence à optimiser les espaces. Cela impliquerait le départ de DDB Health vers une adresse extérieure aux locaux actuels. Les dirigeants de DDB Health en ont été informés sans toutefois connaître la destination envisagée. Le déménagement serait prévu fin mai ou début juin. Un certain nombre de pistes sont envisagées mais dépendent aussi des accords donnés par Omnicom.

Il est important de souligner que DDB Health restera dans l'UES DDB. L'information du déménagement sera transmise ultérieurement aux collaborateurs de l'agence car l'absence d'information relative à la nouvelle localisation peut être source de stress.

### **III. Réflexion sur la mise en place d'ateliers en lien avec le CMPC ;**

Faisant suite à la dernière réunion de l'instance unique où le Docteur Bonga Bouna avait présenté les ateliers proposés par le CMPC, la direction souhaite revenir sur ce sujet et faire le choix avec l'instance unique des premiers ateliers à mettre en place.

Stéphane Zachelin rappelle rapidement la liste des ateliers proposés :

- Chronobiologie et sommeil mettant en perspective des rythmes du sommeil et des performances au travail ;
- Travail sur écran ou comment gérer le temps du travail pour en éviter les conséquences ;
- Nutrition ;
- Audition et le bruit, concernant davantage le domaine de l'industrie ;
- Addictions : faire le point sur les pratiques addictives et les moyens de prévention à mettre en place ;
- Risques psycho-sociaux qui concernent l'ensemble des salariés et dont un module est également prévu à destination des managers ;
- Travail en open-space.

L'instance unique avait identifié l'atelier sur le travail en open-space et celui du travail sur écran puisque ces points faisaient partie de la précédente réunion.

Concernant les modalités d'organisation, les ateliers durant entre une heure et quart et une heure quarante-cinq minutes, ils pourraient être proposés sur l'heure du déjeuner. Le nombre de participants varie entre 10 à 20 personnes. En revanche, pour l'instant le CMPC ne dispose pas encore d'outil de communication spécifique concernant ces ateliers, précise Stéphane Zachelin. Quant à partager ces ateliers avec d'autres entreprises du secteur, il paraît difficile que les besoins soient semblables au même moment.

La discussion s'engage sur la manière de communiquer en interne via un questionnaire proposant de choisir dans la liste des ateliers ou via le choix d'un ou deux ateliers mis en place.

A la question de Stéphane Zachelin sur la typologie des problèmes que rencontre l'entreprise, l'instance unique répond que sont remontées des problématiques liées principalement au travail en open-space, nuisances sonores et comportements ainsi que sur le constat de positions physiques devant le poste de travail qui favorisent l'apparition des TMS ou des troubles visuels. L'instance unique rappelle que l'agence avait déjà fait appel aux ergonomes du CMPC lors de l'installation dans les locaux actuels puisque nous passons de bureaux fermés à un espace ouvert. Les sièges par exemple ont été choisis sur sa recommandation.

Noémie Ngo souligne qu'il faut régulièrement rappeler les bonnes pratiques en open space et qu'il existe des zones très occupées malgré la mise en place du télétravail.

A la question de Stéphane Zachelin sur des dispositifs acoustiques mis en place, il est précisé que quatre salons acoustiques sont à disposition des salariés pour leurs réunions, qu'une moquette épaisse a été installée à l'origine et qu'un revêtement spécial permettant un nettoyage facilité et un usage silencieux a été installé dans les cuisines à chaque étage. Il a été aussi enlevé la quasi-totalité des essuie-mains Dyson fort bruyants et peu hygiéniques en définitive. Concernant des zones éventuelles

de discussions, il demeure néanmoins, ce qui avait été souligné par le CHSCT lors de l'installation, un souci majeur de nuisances sonores dans le hall d'accueil constitué principalement de carrelage et de béton brut pour les deux salariés en poste ainsi que pour tous ceux qui sont amenés ponctuellement ou durablement à investir ces lieux. Des projets d'aménagement avaient été envisagés sans suite depuis. Il existe néanmoins deux terrasses extérieures pour se détendre, bien qu'interdites en ce moment en raison des risques liés aux intempéries.

En termes de risques psycho-sociaux, la direction et l'instance unique précisent qu'ils existent mais moins qu'avant depuis qu'une enquête de Technologia faite en 2012 a permis de faire prendre conscience, notamment aux managers, de ces situations.

Face à ces fortes pressions temporelles et cette élasticité des organisations qui sont des facteurs humains, explique Stéphane Zachelin, ces ateliers mettent l'accent sur le fait de se sentir concerné par ces problèmes, à la fois du point de vue du collaborateur comme de celui du manager afin d'orienter les regards de façon différente pour mieux gérer ces situations.

Il faut environ un mois pour mettre en place ces ateliers entre le choix de la date et la communication faite par l'entreprise.

Aude Merceron-Guillet rappelle, en accord avec l'Instance unique, que les ateliers choisis sont ceux du travail en open-space et du travail sur écran.

L'instance unique se propose de faire visiter l'ensemble de l'agence à Stéphane Zachelin à l'issue de cette réunion.

#### **IV. Questions diverses :**

Noémie Ngo précise que la rédaction du document unique est quelque peu retardée en raison de l'activité chargée.

#### **Questions à l'initiative de l'Instance Unique**


#### **V. Validation du PV du 4 décembre 2018 (sous réserve) :**

Ce point sera reporté à la prochaine réunion.

#### **VI. Questions diverses**

La question portant sur une situation individuelle a été traitée en dehors du PV.

*La séance est levée*



Thierry Dartois  
Secrétaire de l'Instance Unique de l'UES DDB